

Publié le 17 octobre 2025



ARRETE N°A_2025_n°10-01
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DST/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATION : Madame BLANC Laurie et Monsieur BLANC Romain
Domicilié : Chemin du Badaffier 84700 SORGUES Pour : Permis de construire pour une maison individuelle. Adresse : Lot 3 les Jardins d'Alice 1.

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,
VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Madame BLANC Laurie et Monsieur BLANC Romain,
VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 23 A0029, délivré favorable en date du 16 Juillet 2024,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
CH 89 – CI 273	Lot 3, impasse les Jardins d'Alice (adresse complémentaire) Chemin du Badaffier	2407

Fait à Sorgues, 10/10/25

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Le Maire,

Thierry LAGNEAU

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.